



ASSOCIATION CANADIENNE DES MÉTIERS DE LA TRUELLE LOCAL 100

Siège social: 565, boul. Crémazie Est, bureau 2800, Montréal (Québec) H2M 2V6
Tél.: 514 326-3691 • 1 888 326-3691 • Fax: 514 326-5562
www.truellelocal100.org

Québec

5000, boul. des Gradins
bureau 160
Québec
(Québec) G2J 1N3
Tél.: 418 624-0575
1 888 624-0575
Fax: 418 624-3298

Trois-Rivières

7080, rue Marion
Trois-Rivières
(Québec) G9A 6G4
Tél.: 819 375-9682
1 866 375-9682
Fax: 819 691-2398

Baie-Comeau

1041, rue de Mingan
bureau 308
Baie-Comeau
(Québec) G5C 3W1
Tél.: 418 295-3217

Gatineau

259, boul. St-Joseph
bureau 308
Gatineau
(Québec) J8Y 6T1
Tél.: 819 775-3333
Fax: 819 778-0606

Granby

161, rue St-Jacques
Granby
(Québec) J2G 9A7
Tél.: 450 372-8834
Fax: 450 378-4261

Rimouski

2, rue St-Germain Est
bureau 609
Rimouski
(Québec) G5L 8T7
Tél.: 418 722-6667
Fax: 418 723-6466

Rouyn-Noranda

201, rue du Terminus Ouest
bureau 2400
Rouyn-Noranda
(Québec) J9X 2P7
Tél.: 819 762-0927
Fax: 819 762-9506

Saguenay

2679, boul. du Royaume
bureau 230
Jonquières
(Québec) G7S 5T1
Tél.: 418 699-4777
Fax: 418 699-6192

Sherbrooke

790, rue de la Rand
bureau 2400
Sherbrooke
(Québec) J1H 1W7
Tél.: 819 563-4220
Fax: 819 563-0024

St-Jérôme

330, rue Parent
St-Jérôme
(Québec) J7Z 2A2
Tél.: 450 438-0388
Fax: 450 438-5720

Val d'Or

795, 3^e avenue
bureau 2
Val d'Or
(Québec) J9P 1S8
Tél.: 819 825-5511
Fax: 819 825-5635

OBJET : Partenariat pour services juridiques

Chère consoeur,
Cher confrère,

L'A.C.M.T., Local 100, est fière de faire équipe avec **Brunet, Anciaes & Associés** dans le cadre d'un projet de partenariat visant à offrir des services juridiques de nature civile et familiale.

Ceci répond certainement à un besoin car nous recevons souvent des demandes à cet effet. **Brunet, Anciaes & Associés** est une firme d'avocats spécialisée en Droit de la famille ainsi qu'en Droit civil. Considérant la sensibilité des sujets qui émanent de ces domaines du droit, vous trouverez chez **Brunet, Anciaes & Associés** une oreille attentive et professionnelle.

Grâce à leur équipe d'avocats provenant de multiples milieux, ils exercent un leadership dans l'ensemble des enjeux liés notamment aux couples, aux enfants, aux aînés, à la protection des actifs ainsi qu'à la responsabilité civile. Nous sommes confiants que ces professionnels expérimentés dans toutes les branches du droit familial et du droit civil sauront vous conseiller et vous représenter adéquatement.

De plus, les avocats seront en mesure de vous desservir dans la langue de votre choix, ceux-ci pouvant transiger en cinq (5) langues.

Avec l'**offre Privilégiée**, vous aurez accès à :

- Une **consultation gratuite** d'une durée approximative de trente (30) minutes;
- Un **escompte additionnel de 25%** (Tarif Privilégié) sur le taux horaire des avocats;
- Un **service d'urgence** sept (7) jours sur sept (7);
- Des **conférences informatives** à sujets variables selon les besoins de l'heure;
- Un **service d'accompagnement (coaching)** dans le cadre du programme *accès à la justice*.



Dans l'éventualité où vous devriez faire face à une problématique juridique ou auriez besoin de conseils à titre préventif, nous vous encourageons à communiquer avec **Brunet, Anciaes & Associés**.

Afin de bénéficier de l'offre Privilégiée, veuillez simplement mentionner que vous leur êtes référés par votre syndicat (A.C.M.T., Local 100). Enfin, nous avons le plaisir de vous informer que **Brunet, Anciaes & Associés** ouvrira prochainement un bureau à Laval, Brossard et Québec.

Pour connaître davantage sur leur expertise, nous vous invitons à consulter leur site web à l'adresse suivante : www.brunetanciaes.com ou à les contacter au : (514) 326-4553. **Brunet, Anciaes & Associés** est situé au 507 Place d'Armes, bureau 900 à Montréal.

Bien entendu, vous pouvez en tout temps être représenté par le bureau d'avocats de votre choix puisque notre partenariat vise à ce que nos membres bénéficient d'une offre, mais sans exclusivité.

Espérant le tout conforme, nous demeurons à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire.


Roger Poirier
Directeur-Général

RP/cl

**PROGRAMME PARTENAIRE
POUR SECTION LOCALE 100
ASSOCIATION CANADIENNE DES MÉTIERS DE LA TRUELLE**

QUI SOMMES-NOUS ?

Brunet, Anciaes & Associés est une firme d'avocats spécialisée en **Droit de la Famille** ainsi qu'en **Droit Civil**. Nous exerçons un leadership dans l'ensemble des enjeux liés notamment aux enfants, aux aînés, à la protection de la jeunesse, aux jeunes contrevenants, à la protection des actifs ainsi qu'à la responsabilité civile. Grâce à notre équipe d'avocats expérimentés, nous sommes en mesure de soutenir et de guider vos membres dans la gestion efficace de conflits qui peuvent survenir dans le cadre de leur vie tant professionnelle que personnelle. Chez **Brunet, Anciaes & Associés**, vos membres seront assurés d'obtenir un service *professionnel et confidentiel*. De plus, notre firme sera en mesure de desservir vos membres dans la langue de leur choix, nos avocats pouvant transiger en cinq (5) langues.

OFFRE PRIVILÉGIÉE

Plus particulièrement, **Brunet, Anciaes & associés** s'engage à offrir à chacun de vos membres :

- Une consultation gratuite d'une durée approximative de trente (30) minutes;
- Un escompte additionnel de 25% (Tarif Privilégié) sur le taux horaire de nos avocats;
- Un service d'urgence sept (7) jours sur sept (7);
- Des conférences informatives à sujets variables selon les besoins de l'heure;
- Un service d'accompagnement dans le cadre du programme *accès à la justice*;

EN DÉTAILS

De façon interventionniste, **Brunet, Anciaes & Associés** s'engage à offrir un service d'urgence et ce, à raison de sept (7) jours sur sept (7). Concrètement, vos membres bénéficieront de la possibilité de communiquer avec un de nos nombreux avocats spécialisés en droit familial et civil afin d'être accompagnés dans la gestion de situations délicates. Ceux-ci auront donc l'assurance d'obtenir un avis juridique précis et personnalisé, dans les meilleurs délais. Au besoin, ceux-ci pourront également bénéficier de ressources intermédiaires avec lesquelles nous faisons régulièrement affaires.

De façon préventive, **Brunet, Anciaes & Associés** est également en mesure d'offrir des conférences informatives à vos membres. Ces conférences, à sujets variables selon les besoins de l'heure, pourraient prendre la forme d'un "taste and learn" ou encore de "dîners-causerie" d'une durée approximative de 45 à 60 minutes. À titre d'exemple, ces sujets pourraient porter sur l'une des problématiques courantes suivantes :

[EXPLIQUER LES PROBLÉMATIQUES FRÉQUENTES DES MEMBRES]

- L'impact financier d'une séparation ou d'un divorce;
- L'impact de l'horaire de travail de vos membres sur la garde des enfants;
- Toute question relative aux pensions alimentaires pour enfants et pour époux;

- Le partage des fonds de pension;
- Les contrats de vie commune (conjoints de fait);
- La protection des actifs, notamment par le biais de fiducies;
- La gestion immobilière telle que les recouvrements de loyers, l'achat ou la vente de propriétés;
- Les troubles de voisinage,
- Etc.;

Enfin, partant du principe d'accès à la justice, nous avons développé un service d'accompagnement (« coaching ») suivant lequel vos membres pourraient personnellement mener à terme un dossier litigieux et ce, grâce à l'assistance sporadique d'un de nos avocats. Il s'agit d'un service d'aide à la représentation personnalisé qui a pour effet de diminuer substantiellement les coûts liés à la résolution de conflits. Nous vous référons à notre note explicative jointe aux présentes.

En résumé, chez **Brunet, Anciaes & associés**, nous avons à cœur les inquiétudes quotidiennes de vos membres. Nous croyons que notre équipe d'avocats expérimentés saura répondre adéquatement à leurs besoins et ce, tant sur le plan de la prévention (accessibilité à de l'information juridique) que celui de l'intervention (gestion actuelle de problèmes).

Il est bien entendu que la présente offre n'est pas exclusive, mais vise à ce que vous puissiez faire bénéficier vos membres de certains privilèges. Il est clair qu'en tout temps vos membres peuvent faire affaire avec l'avocat de leur choix.

Pour en connaître davantage sur notre expertise, nous vous invitons à consulter notre site web, à l'adresse suivante : www.brunetanciaes.com.

Au plaisir de collaborer avec votre association dans le futur,


Brunet Anciaes & Associés
Avocats

PROGRAMME BRUNET ANCIAES : ACCÈS À LA JUSTICE

QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME ACCÈS À LA JUSTICE ?

Dans le cadre de nos services offerts, **Brunet, Anciaes & Associés** a développé un programme fondé sur le principe de l'accès à la justice. Nous croyons fermement qu'il n'est pas toujours nécessaire d'être représenté par avocats afin de procéder devant les diverses instances judiciaires. Dans biens des situations, nous estimons que vos membres ont la possibilité de se représenter seuls. Considérant ce qui précède, seule l'assistance sporadique d'un avocat spécialisé en droit de la famille ou en droit civil, sous la forme d'un « coaching », suffira, dans certains cas, à mener à terme un dossier litigieux.

UN SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT (« COACHING »)

En quelques mots, voici en quoi consiste le service d'accompagnement mis sur pied par **Brunet, Anciaes & Associés**, lequel porte tant sur le **Droit de la Famille** que sur le **Droit Civil**;

- Une rencontre initiale au cours de laquelle est posé un diagnostic du dossier;
- L'élaboration d'une stratégie;
- La recherche jurisprudentielle et doctrinale;
- Les explications du processus judiciaire et la préparation en vue de la journée d'audition;
- Un service d'accompagnement téléphonique lors de la journée d'audition;

QUELQUES EXEMPLES

Le service d'accompagnement (ou de « coaching ») de **Brunet, Anciaes & Associés** est accessible tant en matière familiale que civile. À titre d'exemples, notre firme peut accompagner vos membres dans la gestion de problématiques impliquant notamment:

- L'annulation d'une pension alimentaire pour un enfant majeur;
- Le dépôt d'un divorce conjoint ou de toute demande conjointe;
- La gestion des allocations familiales;
- La Régie du logement;
- Les litiges devant la Cour des petites créances (7 000,00\$ et moins);
- Les litiges devant la Cour du Québec (7 000,00\$ à 70 000,00\$);
- Les litiges devant la Cour supérieure (70 000,00\$ et plus);

Considérant qu'un projet de loi concernant nommément la hausse de la limite des réclamations admissibles à la Cour des petites créances à 15 000,00\$ doit être déposé en 2014, ce service d'accompagnement (ou de « coaching ») permettra à vos membres d'économiser en frais judiciaires et honoraires d'avocats.

En résumé, grâce à notre programme d'accès à la justice, nous proposons une approche raisonnable et à faibles coûts de résolution des conflits qui peuvent survenir dans le cadre de la vie personnelle ou professionnelle de vos membres.

Pour en connaître davantage sur notre expertise, nous vous invitons à consulter notre site web, à l'adresse suivante : www.brunetanciaes.com.

Au plaisir de collaborer avec votre association dans le futur,


Brunet Anciaes & Associés
Avocats